

Les missions du référent handicap

Accueillir et accompagner les personnes handicapées tout au long de leur parcours

En amont du parcours

- Informer et sensibiliser la personne
- Communiquer, si nécessaire, sur les avantages du statut de travailleur handicapé et les démarches administratives à mettre en œuvre
- Elaborer un plan d'accompagnement des publics dans leur recherche d'entreprise, misant avant tout sur la projection des situations de travail et des activités afférentes
- Examiner et évaluer les modalités de compensation du handicap en centre de formation et en entreprise
- Connaître les circuits et modalités de financements en fonction des besoins éventuels de la personne handicapée

Pendant le parcours

- Assurer l'accueil et le suivi de la personne
- Concilier la construction du parcours individualisé de la personne, les besoins de compensation de son handicap et les conséquences de la pathologie sur ses capacités d'apprentissage en mobilisant les partenaires, les prescripteurs...

Après le parcours

- Préparer la fin et la suite du parcours avec les structures compétentes.

Assurer une veille sur le handicap

Identifier les ressources disponibles

- Diffuser une information actualisée

Construire une politique d'inclusion des personnes en situation de handicap

- Identifier les obligations en termes d'accessibilité à la formation et d'aménagement des examens et concours
- Mettre en place et formaliser des processus clairs et visibles pour structurer la prise en compte du handicap au sein du centre de formation

Informier et sensibiliser les personnels de l'établissement

- Être personne ressource en interne
- Informer de son rôle et sa disponibilité
- Lever les freins constitués par les représentations du handicap
- Mettre en œuvre auprès des équipes pédagogiques, des équipes administratives et de la direction, des actions de sensibilisation adaptées à l'organisation interne, aux besoins recensés et à l'objectif visé

Développer un réseau de partenaires sur son territoire